

FUSION NUMERICABLE -SFR : L'AUROTITÉ DE LA CONCURRENCE VA ENQUÊTER.

Category: [Téléphonie mobile](#)

Tag: [Scandale](#)



La disparition de SFR annoncée suite à la fusion avec NUMERICABLE n'est pas forcément une bonne chose pour les consommateurs.

La position dans les télécommunications du nouveau groupe a paru justifier l'ouverture d'une enquête par l'autorité de la Concurrence le 31 juillet 2014 : [Autorité de la concurrence](#)

Par ailleurs, nous sommes quelque peu inquiets sur le devenir des contrats et des modifications qui peuvent être apportées en application de l'article L. 121-84 du Code de la Consommation. Si vous refusez un nouveau contrat, vous avez 4 mois pour le résilier sans frais ni pénalités. Il doit être envoyé un mois avant la date d'entrée des modifications.

